

**ARRETE DU MAIRE  
NUMERO 2023-337**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par la société CTP concernant des travaux de coulage de massif d'éclairage public rues Haute Borne, Guy Mocquet et Romain Rolland à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur à Tinquieux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Du 15 novembre 2023 au 15 décembre 2023, la société CTP réalisera des travaux de coulage de massif d'éclairage public rues Haute Borne, Guy Mocquet et Romain Rolland à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

**ARTICLE 3 :** La société CTP sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

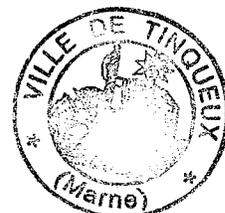
**ARTICLE 4 :** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,  
La société CTP.

Fait à Tinquieux le 13 novembre 2023.

Le Maire,



Jean-Pierre FORTUNÉ